

**N° D'ORDRE : 2017-128**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 27*

*Pouvoirs : 01*

*Excusés : 01*

*Absent: 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 27*

*Date de convocation : 21 novembre 2017.*

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

#### **4- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - ANNEE 2017**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint, lequel explique que la décision modificative n°1 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la Commune depuis le vote du budget primitif.

La décision modificative n°1 correspond essentiellement à des ajustements en section d'investissement :

- Acquisition de la tapisserie Baboulène pour 300 € (compte 2161-œuvres d'art)
- Adhésion à la coopérative des Caves d'Azur par l'achat de 50 parts sociales: 500 € (compte 261- titres de participation)  
Ces deux dépenses sont financées par une diminution des crédits alloués à l'opération 69 (Mobilier)
- Transfert de 10 000 € de l'opération 0610 (Travaux pluviaux) à l'opération 0806 (Cimetière) afin de financer la réhabilitation du mur de soutènement.

Des opérations d'ordre patrimonial sont également prévues pour un montant de 506 715 €. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement :

<b>Nature/opération</b>	<b>montant</b>
2161-Œuvres d'art	300
0610-Travaux pluvial	-10 000
0806- Cimetière	10 000
69- Acquisition mobilier administratif	-800
261-Titres de participation	500
Opérations patrimoniales	506 715

Recettes d'investissement :

<b>Nature/opération</b>	<b>montant</b>
Opérations patrimoniales	506 715

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la décision modificative n°1 du budget principal.

**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,  
Gilles VINCENT**